

**VENTE**

Lit parapluie servi 4 ou 5 fois, table à langer intégrée avec matelas et drap housse, 20 euros. Table de ping pong 30 euros. **Tel. : 06 88 53 10 42**

Sapin de Noël artificiel hauteur 181 diamètre 110 pied en métal en bon état 50€ **Tel. : 06 80 68 25 13**

Assistante maternelle à la retraite vend jouets et jeux bon état entre 2€ et 5€. **Tel. : 07 82 36 34 24**

Vélo BMX freestyle 7/9 ans neuf (erreur de taille) 200€. **Tel. : 06 51 33 92 77**

Manteau vison femme, très bon état taille 46. 150€. **Tel. : 06 26 33 36 02**

**DON**

Donne évier inox 2 bacs 1 égouttoir long 1m10 /larg 0.43 cm sur plan de travail 1.96 / 0.62. **Tel. : 06 85 18 05 52**

**AUTRE**

Votre enfant a besoin d'une nounou confirmée à son domicile. Périscolaire ou occasionnel de 10h à 22h. disponible le mercredi et le samedi la journée. Propose aussi repassage et garde d'animaux. **Tel. : 06 13 74 25 36**

WWW.MAIRIE-CREON.FR  
WWW.SORTIRCREON.FR



# CRÉON

H E B D O  
VOTRE HEBDOMADAIRE DE PROXIMITÉ

Jeudi 11 novembre 2021 après-midi, à Créon, le lieutenant Perrochon-Bowe, chef de la brigade de gendarmerie de Créon, le chef de la compagnie de Bouliac, la colonelle Olivia Poupaud, chef du groupement de gendarmerie de la Gironde, Pierre Gachet, maire de Créon, Alain Zabulon, président de la communauté de communes du créonnais, Florence Lassarade, sénatrice, et de nombreux élus du canton, ont célébré le tricentenaire de la brigade de gendarmerie de la commune. Deux plaques ont été apposées pour célébrer ce trois centième anniversaire : une dans l'entrée de la gendarmerie et une autre à la mairie. Piquet d'honneur et levée des couleurs ont naturellement souligné le caractère militaire et solennel de la cérémonie.

## LA GENDARMERIE NATIONALE À CRÉON, TROIS SIÈCLES D'HISTOIRE COMMUNE.



Un peu d'histoire :

Les premiers maillages de la gendarmerie nationale datent de 1720. Il y avait 423 brigades à l'époque. On en compte 3 100 aujourd'hui sur tout le territoire dont 57 en Gironde.

Et Créon ?

La création de la bastide ne va pas sans privilèges. Le roi d'Angleterre Edouard II donne à Créon un territoire juridictionnel sur 8 paroisses. Le territoire de la juridiction passera à 45 paroisses aux XVIIème et XVIIIème siècle. Cette vaste étendue est couverte par le juge de la Grande Prévôté ou prévôt.

Le rôle du prévôt est d'exercer la haute et basse justice avec 6 jurats élus par les bourgeois qui se partagent aussi le pouvoir municipal.

Le maintien de l'ordre évolue. Il est, par la suite, assuré par un lieutenant général de police qui deviendra le Commandant de la brigade de Créon. Il a avec lui un procureur, des huissiers, des avocats, des sergents, des greffiers, le concierge de la prison...

(suite au verso)



### A U P R O G R A M M E

du 17/11 au 23/11	mer. 17	jeu. 18	ven. 19	sam. 20	dim. 21	lun. 22	mar. 23
Ron débloque	15:30			15:30	15:30		
Julie en 12 chap	18:00	18:00				20:30	
Eugénie Grandet			14h30				
Cette musique ne joue pour personne			18:30				
Les méchants			21:00				
The french dispatch				18:00 21:00	18:00 21:00		20:30
Albatros		20:45				18:00 14:30	18:00

du 24/11 au 30/11	mer. 24	jeu. 25	ven. 26	sam. 27	dim. 28	lun. 29	mar. 30
Même les souris vont au paradis	16:00			16:00	14:30		
17 Blocks vo		18:00					
The last hill Billy vo		20h30					
aline	18:00		21:00	21:00	20:30	14:30	
Les olympiades			14:30	18:00	18:00	20:30	20:30
Tre piani	20:45		18:00			18:00	18:00
Zébulon le dragon				11:00	16:30		



SALLE ART ET ESSAI  
LABEL JEUNE PUBLIC

\* En avant-première  
\*\* Opération Clins d'œil  
\*\*\* Ouverture de Cannes



Les délits vont de l'injure à l'assassinat. La justice est rendue dans l'Hôtel de la Prévôté d'Entre-deux-Mers (emplacement de la mairie actuelle).

A Créon, l'histoire de la caserne de gendarmerie commence en 1732 avec un legs de 6000 livres du Sieur Jean Baudric. Une vive polémique s'installe alors : doit-on se contenter d'un vicaire comme le souhaite le défunt et l'église ou, comme le veulent les bourgeois locaux, installer une congrégation religieuse.

Cinq ans plus tard, en 1737, le sieur François Gautier vend une maison (aujourd'hui le 46 rue Amaury de Craon) pour 2000 livres, le reste soit 4000 livres sera affecté à la restauration du bâtiment et à l'établissement de la communauté des Récollets.

En 1791, il n'y réside plus que l'abbé Lafaye, prêtre assermenté chargé d'assurer le service des messes prescrit par Jean Baudric.

En 1792, l'idée vient au conseil municipal d'avoir une caserne de gendarmerie. Il propose à la Gendarmerie nationale de lui louer les locaux du couvent pour y abriter ses gendarmes.

Le Maréchal des logis Calvet, le Brigadier Mazeaud et les gendarmes Jolibois et Mauret, installés au couvent, constituent la 1ère brigade chargée de protéger Créon et les communes voisines.

Le 13/06/1860, le conseil municipal donne à la Fabrique l'autorisation de vendre l'ancien couvent des Récollets.

La gendarmerie va donc devoir libérer les lieux. Pour le relogement de la caserne le choix se porte sur l'ancien moulin à vapeur construit en 1856 route de La Sauve par les sieurs Ferchaud et Bayle et transformés depuis en locaux d'habitation.

Depuis 1866, la caserne de gendarmerie de Créon occupe le même emplacement.

Sources : « Créon moments d'histoire, de la fondation de la bastide au XIXème siècle » par LA S.A.H.C. / Archives municipales de Créon

## PERMIS DE LOUER



Comme nous vous l'avons annoncé dans le programme électoral, la ville de Créon souhaite combattre les situations d'habitat indigne ou insalubre

au sein de la commune.

Ainsi, le conseil municipal de Créon réuni le 20 mai 2021 a décidé qu'à compter du **1er décembre 2021 toute mise en location ou en relocation d'un bien à usage de résidence principale, vide ou meublé, situé au sein de la bastide et des secteurs de Baudin, Grimard, Piveteau, Mailleau et le Genestat est subordonnée à la délivrance d'une autorisation préalable de la commune de Créon.** Pour les propriétaires qui mettent en location des logements situés dans **les autres secteurs de la commune, une simple déclaration de mise en location** sera à déposer au service habitat de la ville de Créon.  
**Plus d'infos : [www.mairie-creon.fr/creon-habitat.html](http://www.mairie-creon.fr/creon-habitat.html)**

## VIE LOCALE CRÉON FÊTE L'HIVER



Retrouvons-nous pour une journée de gastronomie, d'artisanat, d'ateliers et d'animations en tout genre ! **Samedi 4 décembre 2021 de 9h à 22h30.** Découvrez le programme sur [www.mairie-creon.fr](http://www.mairie-creon.fr)  
Durant cette journée, la circulation et le stationnement sur l'ensemble de la place de la Prévôté seront interdits.

## BANQUE ALIMENTAIRE

Rendez-vous les **26 et 27 novembre 2021**, pour une collecte de la Banque Alimentaire, de **9h à 19h** dans les magasins **Carrefour Market et Aldi** de Créon. **Devenez bénévole, contactez le 05 57 34 54 67.**

## CONCERT BARBER SHOP QUARTET

Le Barber Shop Quartet reprend les chansons a capella en polyphonie des barbiers américains d'antan. Ce quatuor composé de chanteurs professionnels a repris le style en y rajoutant sa touche à l'humour décapant. Une soirée de plaisir et de rire garantie. **Le vendredi 3 décembre à 20h** à l'Espace culturel "Les arcades". Prix 15 €. **Réservations** auprès du Lions Club Bordeaux Entre-deux-mers au **06 08 05 20 86.**

## SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

Le Semoctom vous propose de nombreuses activités (atelier couches lavables, distribution de compost, repair café, festival zéro déchet, formation compostage...) dans le cadre de la SERD 2021 **du 20 au 28 novembre**  
Plus d'infos : <https://www.semocotom.com/web/fr/162-serd-2021.php>

## PRATIQUE

### CRÉON HEBDO

Prochaine parution  
vendredi **26 novembre 2021.**

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal **le jeudi 9 décembre à 20h15**, à la salle citoyenne (1<sup>er</sup> étage de la mairie) Séance ouverte au public. Retransmission en direct par Télé Canal Créonnais.

### SITUATION SANITAIRE

Retrouvez l'ensemble des mesures sur [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

### Mairie de Créon

50, place de la Prévôté  
BP 49 - 33670 Créon  
**05.57.34.54.54**  
**contact@mairie-creon.fr**  
**www.mairie-creon.fr**

### La mairie vous accueille :

*du lundi au vendredi*  
**8h30 à 12h30** et de  
**13h30 à 17h30**  
*le jeudi de 8h30 à 12h30*  
*le samedi de 9h00 à 12h00*

## S.E.M.O.C.T.O.M.

### DÉCHETS MÉNAGERS

- Secteur Nord : **lundi**
- Secteur Sud : **jeudi**
- Centre-ville : **lundi et jeudi**

### TRI SÉLECTIF

- Secteur Nord & Centre-ville  
Mardi des semaines paires.
- Secteur Sud  
Mardi des semaines impaires.

Le plan détaillé est disponible à l'accueil de la mairie, sur [www.mairie-creon.fr](http://www.mairie-creon.fr) ou sur [www.semocotom.com](http://www.semocotom.com)

Hebdomadaire municipal d'information locale  
Responsable légal de la publication : Pierre Gachet  
© GRAPHISME : BAT.GRAPHIC - IMPRESSION : STUDIO EN VUE, CRÉON

**RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK**  
INFORMATIONS À DÉPOSER EN MAIRIE  
OU SUR [www.mairie-creon.fr](http://www.mairie-creon.fr)